

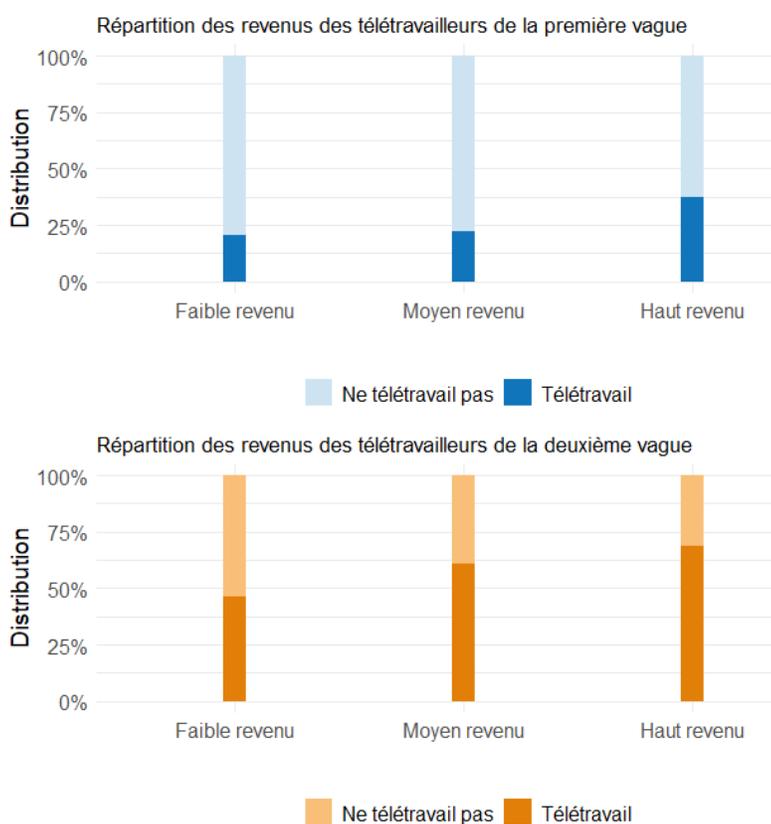
# Les impacts du télétravail sur la mobilité et les inégalités sociales reliées

## Contexte

Les mesures sanitaires associées à la pandémie COVID-19 ont permis à plusieurs de télétravailler. Cette pratique a le potentiel de diminuer les effets négatifs du transport comme la congestion ou la pollution atmosphérique. Dans le cadre de l'étude sur le REM, deux sondages bilingues ont été menés en 2019 (première vague) et 2021 (deuxième vague) permettant de mesurer les habitudes de transport des résidents de la métropole de Montréal. Plus particulièrement, les tendances liées au télétravail précédant et durant la COVID-19 ont été comparées. Cette analyse met en évidence les inégalités sociales et économiques reliées aux pratiques du télétravail.

## Observations

- Entre la première et la deuxième vague, une augmentation de 35.2% de télétravailleurs a été observée.
- Dans les deux vagues, les répondants gagnant un revenu élevé (120,000\$+) étaient plus susceptibles de télétravailler.
- Pour la première vague, 22.2% des personnes à faible revenu (60,000\$ et moins) ont télétravaillé, comparé à 37.1% des personnes à revenu élevé (120,000\$+).
- Pour la deuxième vague, 46.1% des personnes à faible revenu (60,000\$ et moins) ont télétravaillé, comparé à 60.8% des personnes à revenu élevé (120,000\$+).
- Les hommes et femmes ont télétravaillé en proportions similaires pour les deux vagues.
- Très peu de gens ont effectué du travail hybride au cours des deux vagues (2.3% pour la première vague; 6.1% pour la deuxième vague).



## Recommandations Stratégiques

- » Évaluer périodiquement le rôle et les tâches de chaque employé afin de déterminer si des accommodations permettant le télétravail ou le travail hybride (travailler en partie sur le lieu de travail principal et en partie à distance) peuvent leur être offertes.
- » Mettre en place des programmes qui favorisent l'utilisation du transport en commun pour les employés ayant des postes qui requièrent une présence physique sur le lieu de travail, comme la gratuité du transport ou le stationnement de priorité près des stations de transit. De cette manière, les inéquités entre les télétravailleurs et les non-télétravailleurs peuvent être limitées.